

# Guide de rédaction du mémoire du DIU-IOA 2016-2017 et réalisation du stage pratique

---

## Mémoire

### Le Principe

L'idée est que vous profitez du temps consacré au DIU pour faire aboutir une idée qui vous préoccupe dans votre pratique autour des infections ostéo-articulaires. Ce peut être un travail à partir d'un cas avec revue bibliographique, une question plus technique (quel geste opératoire pour telle situation d'IOA ?), une question plus pratique (mettre en place une RCP dans un site où il n'y en a pas encore, créer un réseau entre acteurs de la prise en charge des patients ayant une IOA, mettre au point une base de données pour le suivi d'une activité locale etc...).

### Le Format

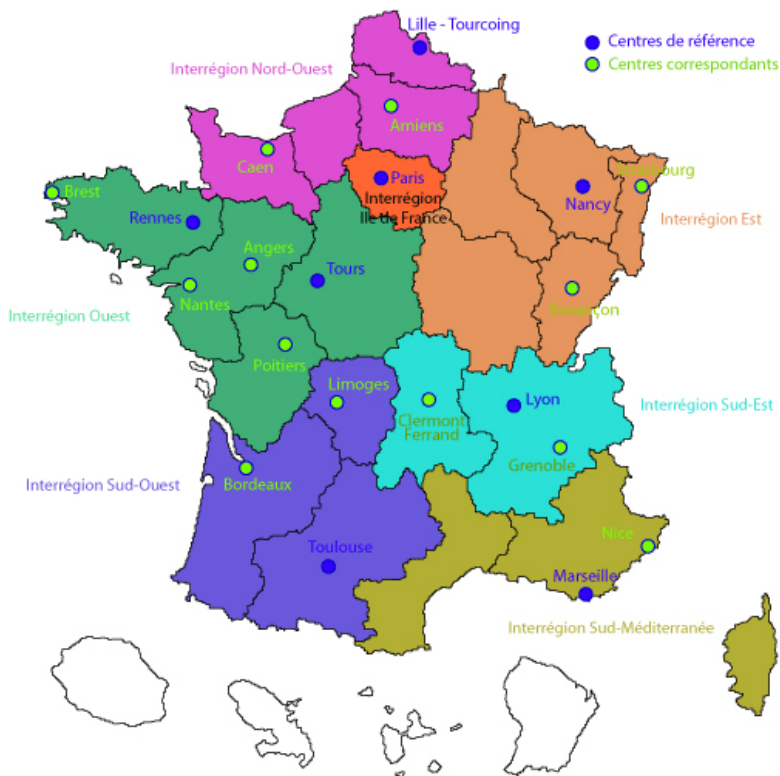
Il faut savoir être synthétique : 4 000 mots maximums, envoyé au format PDF (pas d'impression, il s'agit d'économiser les arbres...) au secrétariat universitaire de Rennes ([brigitte.corre@chu-rennes.fr](mailto:brigitte.corre@chu-rennes.fr)).

---

## Stage pratique

### Les Principes

L'idée ici est que vous profitez du temps consacré au DIU pour aller vers une partie de la prise en charge avec laquelle vous êtes la moins familière : bloc opératoire pour les médecins et biologistes, laboratoire de microbiologie et suivi de prescription d'antibiothérapie en maladies infectieuses (suivre la visite dans les services, assister aux consultations) pour les orthopédistes etc... Pour ceux qui ne participent pas habituellement à une RCP dans un centre de référence ou correspondant, cette étape « RCP » est obligatoire.



## Le Format

Le stage pratique est d'une durée de 5 jours, qui peuvent être consécutifs ou pas. Il doit avoir lieu dans l'un des 9 centres de référence ou l'un des 13 centres correspondants qui sont mentionnés sur la carte ci-jointe. Vous pouvez trouver leurs coordonnées [ICI](#). En pratique, deux étapes :

Vous transmettez au secrétariat du DIU ([brigitte.corre@chu-rennes.fr](mailto:brigitte.corre@chu-rennes.fr)) le site sur lequel vous pensez faire votre stage.

Si vous connaissez déjà l'équipe d'accueil que vous avez choisie, vous pouvez les contacter

directement (nous avons adressé une information à tous les responsables de centres de référence et centres correspondants). Un modèle de convention de stage va être disponible si besoin.

## Les Echéances

**Vous devez avoir réalisé votre mémoire pour le 15 mai et votre stage pour le 15 juin 2017.**

Si vous n'avez pu réaliser l'un ou l'autre, ou les deux, dans les temps, vous gardez le bénéfice de l'examen théorique pendant un an (jusqu'au 30 juin 2018). Si vous n'avez pas réalisé l'une ou l'autre de ces deux parties le 30 juin 2018, votre DIU ne pourra être validé, même si vous avez passé l'épreuve écrite en 2017.

Dr Cédric Arvieux et l'équipe pédagogique du DIU.